

Département de Vaucluse

MAIRIE
DE



L A P A L U D

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2021-190
du 15/07/2021

portant prolongation des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
sur la Place Fernand MOREL
jusqu'au 19 juillet 2021

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté n° MA-ARE-2021-160 du 16/06/2021 portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement entre le 07 et 15 juillet 2021,

Considérant la demande des forains de prolonger l'installation de stands jusqu'au dimanche 18 juillet 2021, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : La Place Fernand MOREL sera fermée à la circulation et au stationnement jusqu'au 19 juillet 2021 à 11 h 00.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE

